

Annexe : Le nouvel ordre du jour commercial

En dépit de l'aboutissement des négociations de l'*Uruguay Round* et de la signature de diverses ententes infra-régionales dans la région et à l'extérieur de celle-ci, il demeure nécessaire de modifier la teneur du nouvel ordre du jour commercial mondial. L'*Uruguay Round*, le CER, l'ALENA et l'ALEA sont certainement des étapes importantes vers une plus grande intégration de l'économie mondiale. Toutefois, il n'y a pas de limites définies à ce qui est possible ou nécessaire dans la perspective d'une globalisation sans cesse accrue de l'économie mondiale et des économies régionales.

L'intérêt que l'on portera à l'ensemble ou à une partie des facteurs susmentionnés se traduira par l'inscription des sujets suivants à l'ordre du jour mondial :

- engagement à élaborer une réglementation plus poussée et une plus grande libéralisation en ce qui a trait au secteur tertiaire, à l'agriculture et aux approvisionnements publics
- commerce et environnement
- commerce et politique de concurrence
- commerce et investissement
- commerce et technologie
- commerce, emploi et normes du travail